

Tableau synthétique de présentation des procédures de candidature en PACES

Statut du demandeur	Diplôme de fin d'études secondaires	Procédure à suivre pour candidater en PACES en 2019/2020
Candidat Français ou ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse, Monaco et Andorre	Bac Français, Bac européen (1) + Diplôme européen (2)	PARCOURSUP
	Diplôme étranger hors UE	PARCOURSUP
	Bac international	PARCOURSUP
Etudiant étranger non ressortissant de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse	Bac Français, Bac européen (1)	PARCOURSUP
	Diplôme européen (2)	Demande Admission Préalable (DAP)
	Diplôme étranger hors UE	Demande Admission Préalable (DAP)
	Bac international	Demande Admission Préalable (DAP)
Etudiant étranger pouvant justifier d'une inscription dans une formation post-baccalauréat dispensée par un établissement Français d'enseignement en 2018/2019 <u>(réorientation sans césure dans le parcours)</u>	Bac Français, Bac européen (1)	PARCOURSUP
	Diplôme européen (2)	PARCOURSUP
	Diplôme étranger hors UE	PARCOURSUP
	Bac international	PARCOURSUP

(1) Diplôme délivré par les écoles européennes des Etats membres de l'Union Européenne

(2) Diplôme de fin d'études secondaires délivré par un Etat membre de l'Union Européenne (Exemples: Abitur allemand, bachillerato espagnol...)